



## A noter sur vos agendas

**23/11** : Formation en hygiène hospitalière destinée aux personnels non médicaux. Salle MANDELA – TENON

**05/12** : Réunion des correspondants en hygiène 13 H 30 salle MANDELA – TENON

**06/12** : Formation spécifique IDE – Saint Antoine

**Pour participer aux formations : inscription sur Share point**

## Investigation et mesures de prévention d'un cas de Légionellose nosocomiale



Un patient a développé une légionellose en 2023 avec antigénurie et prélèvement respiratoire positifs à *Legionella pneumophila*.

Cette infection, provoquée par une bactérie de la famille des *Legionella*, se développe principalement dans les réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) entre 20 et 50°C. La contamination se fait par inhalation d'eau contaminée sous forme de fines gouttelettes ou d'aérosols. Elle peut avoir lieu à l'occasion de douches.

Durant la période d'exposition, ce patient avait été hospitalisé dans notre établissement dans un service dont les douches sont équipées d'un filtre terminal.

L'investigation a mis en évidence :

- La présence de *Legionella pneumophila* sérotype 1 en grande quantité dans le réseau d'ECS (production, retour de boucle, robinet et douche de la chambre du patient)
- Des purges non systématiques et peu tracées
- Une mauvaise gestion des filtres terminaux (sans date ou absents).

Les souches du patient et de l'environnement ont été envoyées au Centre National de Références pour être typées par séquençage du génome complet. Les souches sont identiques, ces résultats sont en faveur de cette source de contamination : c'est une **légionellose nosocomiale**.

Des actions correctives ont été mises en place par les services techniques et le service :

- Changement des robinets de la douche et du lavabo suite au signalement et remplacement des 2 pompes d'ECS
- Installation des filtres terminaux (durée de vie 2 mois) sur les robinets des chambres des patients avec traçabilité des dates de pose et retrait
- Poursuite de la filtration des douches avec traçabilité des dates de pose et retrait
- Poursuite des purges hebdomadaires avec traçabilité par le service de soins et mise en place de purges par le service technique
- Remplacement des plaques des échangeurs
- Modification du réseau d'eau froide et d'ECS et bouclage de 2 chambres
- Mise en place de relevés des températures d'ECS hebdomadaires aux points d'usage selon l'arrêté du 01/02/2010
- Traitement par chocs thermiques et chlorés du réseau



Suite aux actions mises en place et après plusieurs campagnes de prélèvements, les derniers contrôles ont montré l'absence de *Legionella pneumophila* sérotype 1 dans le réseau d'ECS et un contrôle à distance sera planifié.

### Les gestes pour prévenir la légionellose à l'hôpital :

- Faire couler l'eau (froide et chaude) au moins 1 fois par semaine au niveau de l'ensemble des points d'eau (évier, lavabo, douche) – fiche technique et feuille de traçabilité disponibles sur la GED <https://docqualite.aphp.fr/APHSORBONNE/#/aphp-preview?nodeId=ac19cee0-70ed-4f74-9f59-3c63218721d2>
- Equiper les douches et ou les robinets de filtres terminaux sur avis de l'UPRI, selon la présence de patients à risque, la contamination du réseau à *Legionella* ...
- Procéder au détartrage et à la désinfection des embouts de robinetterie (brise-jets, pommeaux de douches, etc.)
- Surveiller la température de l'ECS
- Réaliser une surveillance environnementale.

## Vaccination contre la grippe et le Covid-19

Comme chaque année, l'AP-HP renouvelle au travers d'une campagne son engagement à promouvoir la vaccination contre la grippe et le Covid-19. Se faire vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

La vaccination s'ajoute aux mesures barrières (masque chirurgical et désinfection des mains par la friction hydro-alcoolique) qui permettent de diminuer fortement le risque de transmission de Covid-19 et de la grippe. Le port de masque est actuellement recommandé à l'AP-HP lors des soins et plus généralement partout à l'intérieur de l'hôpital en présence des patients.

### Grippe

Chaque année, la grippe touche en France 2 à 6 millions de personnes. Pendant l'épidémie de l'hiver 2022/2023, 110 918 passages ont été enregistrés aux urgences pour syndrome grippal et 15 828 hospitalisations (réseau Oscour®, BEH octobre 2023). A l'AP-HP, 362 personnes ont contracté la grippe dans un hôpital durant l'épidémie et 9 ont été prises en charge en réanimation (données 2018-2019).

La couverture vaccinale à l'AP-HP était de 16.5% (2022-2023) ce qui est insuffisant pour assurer la protection des professionnels et des patients (l'objectif fixé par l'OMS est de 75%). La vaccination est le meilleur moyen pour se protéger contre la grippe, elle prévient environ 60% des infections. En cas d'infection, les symptômes sont en général atténués et le risque de complications fortement réduit. La vaccination est recommandée chaque année afin de s'adapter aux virus qui circulent.

### Covid-19

La vaccination est recommandée aux professionnels de santé et aux personnes à risque. Elle peut avoir lieu à partir de 6 mois après la dernière injection de vaccin ou d'infection (ou dès 3 mois pour les personnes immunodéprimées). En effet, au fil du temps, l'efficacité des vaccins diminue et se faire vacciner permet de renforcer son immunité contre les souches qui circulent et ainsi se protéger des formes graves, protéger nos proches, nos patients et nos collègues. Après l'injection, il faut compter une dizaine de jours pour être protégé. Le vaccin proposé a été adapté aux souches circulantes, celui disponible à l'AP-HP est le COMIRNATY® qui cible le variant omicron XBB.1.5.

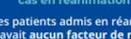
Chaque établissement a mis en place des modalités de vaccination et plusieurs options sont mises en place. Il est possible de recevoir les 2 injections grippe/covid en même temps sans risque.

### La grippe en France : un vrai impact sur les hôpitaux



La grippe touche chaque année **2 à 6 millions** de personnes

Pendant l'épidémie de l'hiver 2022-2023 la grippe a été responsable de :



30% des patients admis en réanimation n'avait aucun facteur de risque.

Source : Surveillance de la grippe en France, saison 2022-2023 Santé Publique France

## Modalités pour se faire vacciner



La campagne de vaccination contre la grippe et le COVID-19 se poursuit à Tenon.

La vaccination antigrippale et COVID-19 est recommandée pour vous protéger et protéger les patients.

### >> Vaccination contre la grippe saisonnière

Si vous exercez dans un service de soins, la vaccination peut s'organiser directement dans votre service.

Si vous exercez dans un service hors soins, la vaccination est organisée par le service de santé au travail. Consultez ci-dessous les modalités de prise de rendez-vous.

### >> Vaccination COVID-19 ou couplée grippe et COVID-19

Plusieurs options sont mises en place :

#### ✓ Pour les professionnels des services de soins

De jour comme de nuit, la vaccination contre la grippe et/ou le COVID-19 est possible.

Une équipe mobile vient à vous en se déplaçant dans les services. Des créneaux vous sont dédiés chaque jeudi sur rendez-vous. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre encadrement.

#### ✓ Pour les professionnels travaillant dans les services hors soins

La vaccination contre la grippe et/ou le COVID-19 est proposée sur rendez-vous au 54155 auprès du service de santé au travail.

Des créneaux vous sont proposés chaque lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

>> Une fois vacciné, n'oubliez pas de remplir le questionnaire de traçabilité disponible sur l'intranet (sous votre boîte à outils).

